

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n° 27, et grande
rue Mercière, n° 32, au 2^e.

À PARIS, à la Librairie-Corresp. de
P. Justin, place de la Bourse,
n° 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



LYON, 14 octobre.

Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.

PRIS :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.

Rien ne prouve mieux les sympathies des doctrinaires pour les hommes et les principes de la restauration que ce qui vient de se passer à la cour d'assises de la Seine, dans l'affaire de M. de Kergorlay. En pleine audience et à plusieurs reprises, M. de Kergorlay a pu déclarer qu'il ne reconnaissait d'autre roi de France que Henri V, et que dans son opinion Louis-Philippe était un usurpateur, et cela sans que la cour et le ministère public aient cessé un seul instant de témoigner au prévenu les plus tendres égards. Interrompu trois fois, M. de Kergorlay a continué sa défense et ce n'est qu'à la quatrième que la parole lui a été retirée. Or, nous le demandons, si un républicain, si M. Raspail par exemple se fût exprimé devant ses juges en termes semblables ou équivalents, aurait-on eu pour lui la même indulgence ? Lui eût-on permis jusqu'à trois fois de renouveler le même délit, ou plutôt le même attentat, car depuis la loi du 9 septembre, nier les droits de S. M. Louis-Philippe, c'est se rendre coupable d'un attentat ?

Ce n'est pas tout. Déclaré coupable par le jury, à quelle peine la cour a-t-elle condamné M. de Kergorlay ? C'est ici que se montre surtout la prédilection du pouvoir pour les hommes du parti légitimiste. Eh bien ! M. de Kergorlay, après les hardiesses de sa défense, n'a été condamné qu'à quatre mois de prison et à deux mille francs d'amende, tandis que M. Raspail, pour avoir manqué de politesse envers M. Zangiacomi, et M. Rouen, gérant du *National*, pour avoir dit à quelques pairs des vérités qui sont devenues triviales à force d'avoir été répétées, ont été condamnés l'un à une année, et l'autre à deux années d'emprisonnement. Encore une fois, à la place de M. de Kergorlay mettez M. Carrel, ou tout autre écrivain de l'opposition, et dites si l'on eût été aussi miséricordieux ?

Nous sommes fort éloignés de blâmer l'indulgence de la cour d'assises de la Seine, et bien moins encore voulons-nous prétendre qu'elle aurait dû se montrer plus sévère. Ce n'est pas nous qui avons toujours demandé la liberté illimitée de la discussion, qui nous plairions jamais de voir les opinions, même de nos adversaires, trouver grâce devant la magistrature. En faisant remarquer la partialité de la cour d'assises de la Seine, nous n'avons qu'un but, c'est de montrer de quel côté sont les penchans du pouvoir, et quels hommes il cherche à rallier à lui. Les tendances légitimistes des doctrinaires sont au reste tellement évidentes, que le *Courrier de Lyon* n'a pas dit un seul mot du procès de M. Kergorlay, et cependant le *Courrier de Lyon*, après l'arrêt de la cour des pairs, s'empresse de louer la mansuétude des nobles juges du Luxembourg ! Il est vrai que le *Courrier de Lyon* vit depuis trois ans de l'alliance carlo-républicaine ; probablement il n'est pas encore disposé à renoncer à cette inepte calomnie, bien digne en effet du juste-milieu lyonnais.

C'est un spectacle remarquable que celui qui nous a été offert par l'activité administrative des conseils-généraux, surtout si nous comparons le zèle qui les animait à l'indifférence et à l'apathie ordinaire sur les bancs de la chambre législative, alors même que se traitent les plus graves questions. Les conseils-généraux ont senti que c'était à eux de s'occuper des besoins matériels et intellectuels de la nation, besoins qu'avaient totalement négligés nos centriers tout préoccupés qu'ils sont d'intrigues ministérielles. Les routes, l'instruction primaire, les salles d'asile, le cadastre, les comices agricoles se sont vus largement dotés par ces administrateurs éclairés ; toutes les économies qui ont pu être faites sur d'autres objets ont été appliquées à augmenter la facilité des communications.

Après avoir, par un grand nombre de votes de cette nature, donné une leçon sévère à leurs représentants, les conseils-généraux ont aussi voulu montrer aux ministres qu'ils étaient loin de se trouver prêts à les suivre dans une réaction religieuse ; très-peu de conseils se sont occupés des intérêts du clergé, et ceux qui ont eu à s'occuper de ces questions y ont déployé de l'hostilité contre le parti-prêtre en supprimant les subventions accordées au clergé de leurs localités.

La politique est restée presque étrangère aux délibérations des conseils ; à peine si quelques-uns d'entre eux ont voté au roi une adresse bien timide à l'occasion de l'attentat du 28 ; or, dans les circonstances où les conseils-généraux ont été convoqués, ce silence de leur part était un blâme éloquent. Aussi nous pensons que le gouvernement, pour se venger de cette tiédeur, se gardera bien de faire droit aux vœux qu'ont émis quelques-uns des conseils-généraux, d'autant plus que ces vœux sont loin d'être en harmonie avec le système gouvernemental des doctrinaires ; nous doutons, par exemple, que M. Humann accorde jamais la réduction de l'impôt sur le sel, etc.

Nous croyons aussi avoir vu un reproche indirect adressé au ministère et à la chambre des députés dans quelques-uns

de ces vœux qui demandent que le droit d'élection soit étendu à la seconde liste du jury ; — que le pouvoir s'occupe de la situation des ouvriers, etc. etc.

Enfin un grand nombre de conseils-généraux n'ont pas craint de se mettre en opposition plus directe avec le ministère en ordonnant la publication du compte-rendu de leurs travaux.

Nous croyons donc ne pas nous tromper en affirmant que la session qui vient de se terminer a été féconde en heureux résultats.

CONDAMNÉS D'AVRIL.

MAISON CENTRALE DE CLAIRVAUX.

Les précautions extraordinaires de police prises tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison centrale de Clairvaux, depuis le transfert des condamnés d'avril, pour rendre impossible toute communication, n'avaient pas permis jusqu'à ce jour de se procurer des renseignements positifs sur le régime actuel de cette prison.

Les prisonniers ne peuvent aller au parloir sans être fouillés à leur entrée et à leur sortie, et on fouille de même tout visiteur ; ils ne peuvent voir leurs femmes et leurs enfans qu'en face d'un gardien qui les surveille et se tient assez près pour tout entendre. Les lettres ne leur parviennent point ou leur parviennent décachetées, et on en use de même à l'égard de celles que les prisonniers voudraient faire passer au dehors. Les feuilles politiques sont interdites, et il en est ainsi de presque tous les livres. Ce genre d'inquisition est poussé à un tel point qu'on a refusé dernièrement l'entrée de la prison à de vieux journaux rapportant les séances du procès d'avril, et, ce qui est plus difficile à comprendre, à une carte de France !... On ne veut pas que les détenus puissent se livrer à aucun travail d'intelligence ; la seule existence qu'on veuille bien leur permettre, c'est la vie des brutes, c'est la vie animale. Et ils ne peuvent faire entendre aucune réclamation qui ne soit repoussée avec une grossièreté dédaigneuse. Livrés à la discrétion, à la merci de leurs geôliers, il leur faut endurer tout ce qu'il plaît à ces gens-là d'inventer chaque jour de tracasseries ridicules et humiliantes. Plusieurs fois, la nuit, on vient avec une lanterne s'assurer si chacun est bien dans son lit, et si personne n'a conservé de la lumière.

Pendant le jour les prisonniers politiques sont en quelque sorte gardés à vue, ce qui n'empêche pas les rondes de se succéder de demi-heure en demi-heure, pour examiner l'état des barreaux et des serrures. A la porte des cabanons est un gendarme qui monte la garde la carabine chargée. Enfin les prisonniers politiques ont été partagés en plusieurs catégories, dont chacune est séquestrée dans un lieu à part, et privée de toute communication avec les autres. Pour compléter cet aperçu du régime intérieur de Clairvaux, nous devons encore ajouter que la nourriture des prisonniers y est détestable, et, ce qu'on aura peine à croire, c'est qu'il leur est interdit même de chanter !

Voici, au reste, une pièce curieuse qu'il faut mettre sous les yeux de nos lecteurs ; c'est un ordre du jour que le directeur de la prison a fait afficher à la porte des cabanons :

« Messieurs, je suis autorisé à vous traiter comme prisonniers de guerre.

» Vous vous conduirez comme tels.

» Si par hasard (ce que je ne suppose pas), vous ignoriez ce que c'est qu'un prisonnier de guerre, mon secrétaire vous l'apprendrait avec politesse et conscience.

» Puis mes employés vous l'apprendraient également avec des procédés.

» Et enfin, si (ce que je ne suppose pas) ces procédés étaient inutiles, on y mettrait les sévérités ordinaires de la discipline.

» Le directeur de la maison centrale de Clairvaux.

» Signé DELAVILLE. »

Prisonnier de guerre ! bon Dieu, quel régime !... Jamais on n'en usa de la sorte pour les assassins et les voleurs ; ceux-ci méritent sous tous les rapports bien plus d'égards, ce sont de bien moins grands coupables.

On sait que le gouvernement vient de créer pour les prisonniers politiques un directeur spécial. C'est un certain M. Roussel, auparavant officier de paix à Paris, à qui sont dues la plupart des mesures d'ordre dont il vient d'être fait mention. Le nom de ce Roussel figure en qualité de grand empougné dans une foule de procès-verbaux annexés au rapport de M. Girod de l'Ain. Aux plus mauvais jours du procès-monstre, lorsque des accusés furent traînés sanglans de leur prison à la cour des pairs par les sergens et les gardes municipaux, le sieur Roussel jouait dans ces honorables expéditions un des principaux rôles. Bien qu'il ne fût alors qu'agent subalterne d'exécution, ce personnage trouva occasion de déployer là une ferveur de zèle qui l'a signalé à la reconnaissance du pouvoir, et lui a valu à Clairvaux la surveillance de ces mêmes hommes qu'il a humainement entraînés par

les pieds sur les dalles de la Conciergerie. Il y a dans ce choix dignité et convenance, ni plus ni moins qu'il y en eût à faire venir à Paris le 6^e de ligne, tout exprès pour garder les hommes que ce régiment fusillait en avril dans les rues de Lyon.

Voici maintenant quelles sont les mesures prises à l'extérieur de la prison :

La garnison a été augmentée ; les hussards y viennent tous les jours en reconnaissance de Bar-sur-Aube ; des gendarmes appartenant à une brigade spécialement chargée de la garde des prisonniers politiques, sont placés en vedette à tous les embranchemens de chemin qui conduisent à la maison centrale.

Un commissaire arrivé de Paris avec le sieur Roussel, a mission de faire la police des environs, et de surveiller tous les étrangers qui peuvent passer à Clairvaux ; les habitans n'y comprennent plus rien, et sont dans une espèce de stupeur ; eux-mêmes sont l'objet d'une surveillance inquisitoriale. Il ne leur est plus permis d'aller se promener dans les bois qui avoisinent Clairvaux, car le despotisme du directeur de la prison s'étend au-dehors dans un rayon d'une lieue ; en voici un exemple :

La face septentrionale de la prison regarde une petite colline qui n'en est éloignée que de quelques cents toises ; on peut du haut de cette colline apercevoir une des cours de la prison ; le directeur a défendu qu'on s'y promenât, et personne n'y vient plus. Les prisonniers ne peuvent voir d'autres figures humaines que celles de leurs geôliers.

Cependant, un jour, les prisonniers aperçurent sur la cime de la colline deux dames leur faisant signe de la main ; c'étaient les épouses de deux d'entre eux. Il y eut un moment de joie. Les dames agitèrent leurs mouchoirs ; les prisonniers répondirent à ce signal : tous furent heureux un instant ; sans rien dire ils s'étaient compris, et les dames descendirent lentement la colline. Les prisonniers, pour les apercevoir plus long-temps, montèrent à leurs barreaux, les accompagnant de leurs gestes et de leur sourire jusqu'au moment où le mur de la prison les eût dérobées à leurs regards.... Eh bien ! ce bonheur là ne sera plus permis aux prisonniers ! Le jour même, le commissaire de police est allé dire à ces dames que si elles retournaient sur la colline, il les ferait chasser de Clairvaux. De pareils faits en disent plus que tout le reste.

Nous désirerions savoir si les prisonniers de Ham sont soumis à un pareil régime.

Nous demandons positivement, 1^o si l'on refuse aux prisonniers de Ham les livres, les journaux, et jusqu'à une carte de France ; 2^o si l'on ouvre leurs lettres ; 3^o s'ils ne reçoivent qu'une nourriture comme celle de Clairvaux ; 4^o s'ils ne voient leurs parens qu'en présence d'un gardien ; 5^o s'ils ne peuvent recevoir de visites sans qu'on vienne fouiller dans leurs poches ?

Si nos questions demeurent sans réponse, il sera avéré que ces lâches et ignobles avanies ne sont réservées qu'aux hommes de la révolution.

Le service des dépêches sur la route de Bordeaux à Lyon, par la route directe et d'un seul jet, vient d'être adjugé à un habitant de Lyon, moyennant le prix annuel de 75,000 fr. Maintenant les dépêches ne devront mettre que 64 heures pour parcourir l'espace entre ces deux villes, au lieu de quatre jours et demi qu'il faut pour le mode actuel. Le courrier de Bordeaux à Nantes a été également adjugé à une compagnie de Bordeaux. Le trajet de Bordeaux à Nantes devra se faire en 36 heures, au lieu de 43. Les voitures qui feront le service devront partir de Bordeaux, et non plus de Blaye.

Vendredi dernier des voleurs se sont introduits dans la maison de campagne de M. Bénévent (commune de Vaugneray, Rhône), ils ont enlevé une grande quantité de linge et ont bu et mangé une partie des comestibles qui étaient dans l'office. Ce vol a eu lieu à l'aide d'effraction opérée sur de forts barreaux de fer qui ont été arrachés de leur base plombée dans la taille et tellement recourbés qu'ils étaient considérablement élevés.

Dans la nuit du dimanche au lundi, 11 et 12 octobre, les mêmes voleurs se sont présentés de nouveau pour continuer leur opération, mais une voisine qui était au guet éveilla M. de Bénévent, qui tira un coup de fusil sans pouvoir atteindre les voleurs qui sont encore totalement inconnus. Il est probable que ce n'est pas leur coup d'essai.

Il est positif maintenant que les débats du procès Fieschi commenceront dans les dix premiers jours du mois de novembre. M. Pasquier vient d'écrire officiellement à ses collègues de se trouver à Paris pour cette époque. Une lettre particulière à cet effet instruit chacun d'eux du jour précis de l'ouverture des débats.

QUE SONT DONC CES GENS-LÀ ?

Ils faisaient, sous la restauration, de l'opposition libérale. Ils étaient entrés dans des associations patriotiques. Ils souscrivaient pour les condamnés politiques. Ils défendaient la liberté individuelle. Ils prêchaient la liberté d'écrire, la tolérance de tous les cultes et de toutes les doctrines philosophiques. Ils voulaient le jury pour tous les délits de la presse. Ils demandaient l'indépendance des chambres législatives et des conseils administratifs. Ils flétrissaient les fonds secrets. Ils réclamaient la réduction des dépenses et des impôts. Ils provoquaient des réformes populaires. Ils adressaient à la couronne de hardies remontrances. Ils voulaient que les chartes fussent des vérités. Ils combattaient la sainte-alliance, oppressive de la liberté. La nation reconnaissante les appelait ses libérateurs. Arrivés au pouvoir, à la suite d'une révolution qui a proclamé le principe de la souveraineté nationale, que font-ils ? Ils manifestent des doctrines et font des actes liberticides. Ils proscrirent les associations des citoyens. Ils défendent de souscrire pour les condamnés politiques. Ils méconnaissent la liberté individuelle. Ils oppriment la presse, montrent de l'intolérance religieuse, saisissent les ouvrages philosophiques. Ils condamnent le jury au mutisme, et lui retirent une partie des délits de la presse. Ils veulent que les chambres législatives et les conseils administratifs ne soient que des bureaux d'enregistrement. Ils consacrent des millions à des dépenses occultes. Ils augmentent les impôts. Ils maintiennent les abus et s'opposent aux réformes populaires. Ils ne permettent pas d'adresser à la couronne même de respectueux avertissements. Ils rendent les chartes mensongères. Ils s'unissent aux vœux absolutistes des puissances du Nord contre les vœux de liberté de l'Angleterre et de l'Espagne. Que sont donc ces gens-là, qui rivent nos chaînes après avoir promis de nous en affranchir ? On ne peut le dire tout haut, mais on le pense tout bas.

(Journal du Loiret.)

Nous annonçâmes dernièrement l'arrivée à Lyon de M. Collombet, professeur et inventeur breveté du roi, pour plusieurs nouvelles méthodes pour apprendre, en 25 ou 30 leçons, à écrire et remplacer les écritures les plus défectueuses par une belle anglaise expéditive, ronde, gothique, etc.

Plusieurs expériences faites à l'hôtel de la Préfecture, en présence de M. le secrétaire-général, etc., viennent d'être couronnées d'un plein succès : les personnes admises au cours qui n'avaient qu'une écriture irrégulière, ont acquis en 30 leçons une belle anglaise expéditive semblable à l'œuvre du burin.

Nous en avons la preuve sous les yeux, et nous nous empressons, dans l'intérêt de l'instruction, d'inviter les personnes jalouses d'acquiescer à peu de frais un ou plusieurs genres de belle écriture, à suivre les cours ou à prendre des leçons particulières de M. Collombet, qui demeure place de la Préfecture, n. 10, au deuxième.

Quelques-uns des résultats qu'on y a obtenus, certifiés par M. le secrétaire-général, se trouvent exposés à la porte de la fabrique de gants du passage de l'Argue, et sur le quai St-Antoine, n. 15, à la porte du magasin de M. Gaillard, horloger.

La méthode de M. Collombet, qui n'a aucun rapport avec la calligraphie, basée sur des principes mathématiques, est la seule par laquelle on puisse apprendre en 30 leçons, un ou plusieurs genres de belle écriture et la seule qui garantisse le retour à la primitive.

AVIS.

Les personnes qui ont entre les mains des mandats imputés sur les fonds du trésor ou du département du Rhône, exercice 1834, sont invitées à les présenter à la caisse du payeur avant le 31 octobre courant, jour de clôture de cet exercice.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le Journal des Débats fait ce matin en faveur des carlistes de Catalogne, ce qu'il a fait, la semaine dernière, en faveur de ceux de Biscaye et de Navarre : il relate avec complaisance et exagère le plus qu'il peut les succès partiels qu'ils ont obtenus dans les districts voisins de la frontière de France.

Ces articles de la feuille doctrinaire ont le double avantage d'être agréables au parti légitimiste et d'inquiéter les esprits faibles et crédules sur l'avenir de la révolution espagnole, à laquelle on souhaite tout le mal possible depuis qu'elle tente de substituer une constitution véritable au statut royal.

La Nouvelle Minerve affirme que l'article stratégique du Journal des Débats a été demandé par M. le duc de Broglie à un ex-officier français, aujourd'hui brigadier au service de don Carlos, en d'autres termes au général Latapie, ancien aide-de-camp de Zumalacarreguy, son homme de confiance, et qu'il avait chargé de venir en France chercher sa femme ; nous disons, ajoute cette feuille, que cet article est passé directement du cabinet des affaires étrangères sous les presses du Journal des Débats : il n'est probablement de même de l'article publié aujourd'hui.

Soyons justes toutefois : les doctrinaires ne se font partisans de don Carlos qu'en désespoir de cause. Ils ont sincèrement désiré qu'il n'y eût au-delà des Pyrénées ni constitution, ni inquisition ; mais puisqu'il faut opter entre ces deux choses, leur choix est tout fait et ils ne sauraient, en conscience, se décider pour la constitution.

— On lit dans le Journal de Paris :

« Une dépêche télégraphique de Perpignan, en date du 7 octobre, contient les nouvelles suivantes :
« Le 3, deux députés de la junte de Barcelonne sont partis pour Madrid.

« Un courrier extraordinaire a annoncé le 4 à Barcelonne la réunion prochaine des cortès, d'après un système d'élection très large.

« Le 7, les Navarrais se sont rapprochés de Figueras, où l'on attend des secours de Barcelonne.

« Il y a eu, à Mahon, un mouvement dans lequel les archevêques de Santiago, de Saragosse et de Tarragone ont manqué d'être assassinés.

Une lettre de Pau, en date du 6, contient les nouvelles suivantes :

« Les juntes de l'Estramadure se sont dissoutes comme celles de Saragosse et de Barcelonne.

« Le comte de Las Navas s'est arrêté sur les bords du Manzanares pour attendre les événements.

« Malgré ce qu'on dit à cet égard les journaux français, le bruit court ici que la division portugaise est entrée en Castille le 30 septembre.

« La prise du chef de bande Rozet s'est confirmée ; il a été passé par les armes avec 71 hommes de sa bande.

« Une seconde lettre, datée de Bayonne, 6 octobre, annonce que Mina a écrit au maire de Bayonne qu'il allait se rendre à Barcelonne.

« Presque toute l'artillerie carliste est à Oñate.

« La même lettre se termine ainsi : « Les journaux de Bayonne contiennent encore aujourd'hui des détails sur de prétendus combats qui auraient eu lieu récemment. Mais je puis vous assurer que du 20 au 27 septembre il n'y a eu aucune action sérieuse.

« Je ne sais pas d'avantage d'où partent toutes les nouvelles qui nous reviennent ici de Paris ; mais les trois quarts sont fausses. »

— On dit qu'un mouvement insurrectionnel s'est manifesté dans l'armée de Cordova, et que plusieurs bataillons ont proclamé la constitution de 1812 ; mais cette tentative, qui n'était pas générale, a été promptement réprimée. Les correspondances et les journaux de la frontière parlent d'une proclamation que Cordova aurait adressée à ses troupes dans cette conjoncture, et qui aurait produit un excellent effet, mais nous ne la trouvons pas dans les journaux espagnols. On sait que ce général a toujours témoigné le plus grand dévouement à la cause constitutionnelle et au trône de la jeune reine. (J. des Débats.)

— Nous trouvons dans une correspondance un fait qui est de nature à éclairer la singulière situation d'Espagne :

« Le décret de la convocation des cortès a été expédié dans les provinces, sous le couvert du consul d'Angleterre, dans le but d'empêcher que l'armée, ou plutôt la division du comte de Las Navas n'interceptât des dépêches destinées à produire d'heureux résultats. » (Idem.)

— Voici quelques détails biographiques sur les principaux personnages dont M. Mendizabal est entouré, soit comme ministres, soit comme chargés de préparer, au nom du gouvernement, la loi électorale qui doit être soumise au vote des cortès :

« M. Martin de los Herros a été secrétaire-général du ministère de l'intérieur sous le gouvernement des cortès. Proscrit, à la réaction, il se réfugia à Lisbonne, où il fut arrêté et détenu en prison, par les ordres de don Miguel, comme patriote espagnol. M. de los Herros, administrateur habile, est l'ami intime d'Agostino Arguelles, dont il partage de tous points les opinions politiques : il n'est rentré en Espagne qu'à la fin de septembre 1834, en même temps que cet homme d'état. On regarde l'entrée de M. de los Herros au ministère comme l'indice de la prochaine introduction dans le cabinet d'Arguelles lui-même. Le général Alava reprendrait alors l'ambassade de Londres, après avoir appuyé de l'autorité de son nom les premiers actes de la régénération espagnole.

« M. Becerra était en 1823 président des cortès générales, pendant leur séjour à Séville et à Cadix. Il vota la déchéance de Ferdinand VII, et fut condamné à mort en même temps que ses amis, Arguelles et Alava. Il se réfugia alors à Malte, et il n'est rentré en Espagne qu'à la suite du décret de Christine qui rappela les proscrits de l'exil.

« M. Alcalá Galiano, brillant orateur des cortès de 1812 et 1823, fut condamné à la peine capitale pour avoir voté à Séville la déchéance de Ferdinand. La mort de ce prince lui a seule ouvert les portes de l'Espagne.

« M. Calatrava, homme d'un haut mérite, ancien président des cortès en 1821, et ministre de la justice en 1823, a été le principal rédacteur du Code criminel, voté par les cortès générales en 1823. M. Calatrava passe pour un des plus profonds jurisconsultes de l'Espagne. Il a eu le soin patriotique de conserver sur la terre d'exil la minute autographe du manifeste de Ferdinand VII, publié à Cadix le 30 septembre 1823, et qui a servi de texte et de base au décret actuel de convocation des cortès générales, pour réviser la constitution ou les lois fondamentales de la monarchie espagnole. (Constitutionnel.)

Nous lisons dans notre correspondance de Paris :

Il vient d'arriver des nouvelles de Bayonne et de Perpignan. Nous croyons pouvoir affirmer qu'elles sont très favorables au parti de la reine ; les carlistes ont perdu, dit-on, deux de leurs généraux, et Béthobie est débloqué.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 octobre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 12 octobre.

C'est chose incroyable que la promptitude avec laquelle le public parisien et la presse elle-même oublient, en quelques jours, les événements les plus graves et les plus dignes d'occuper son attention. Pendant quarante-huit heures, il ne fut bruit que de la saisie des livres : tous les journaux de prendre part à la discussion qui pour blâmer, qui pour nier, qui pour approuver. Puis le troisième jour, il n'en fut plus question, et cependant, aucune résolution n'a encore été prise à cet égard par l'administration ; aucun des exemplaires saisis n'a encore été restitué et nous n'avons pas encore entendu dire qu'ils aient été incriminés.

La mesure ordonnée par M. Persil se trouve encore revêtue de tous les caractères de l'arbitraire et du bon plaisir ministériel ; aussi est-il du devoir de la presse de ne pas laisser, sur ce point, de repos au ministère jusqu'à ce qu'il ait fait amende honorable à la mémoire de Voltaire et de Diderot.

— M. Thiers a quitté Bruxelles pour revenir à Paris où il est attendu demain. Le ministre de l'intérieur visitera son passage

Gand et Auvers. Il se rendra à Aix-la-Chapelle et entrera en France par Strasbourg. Pendant son séjour dans le département du Nord, il a visité la ville de Roubaix, le Manchester français. Notre petit ministre voyage avec un train quasi royal, il est accompagné de toute sa maison et même de son médecin ordinaire. Parmi ceux de ses familiers qui l'ont accompagné, on remarque M. Lad-vocat.

— Ce n'est pas lord Seymour, mais bien son frère lord Yarmouth qui s'est rendu adjudicataire du château de Bagatelle, auquel on a déjà donné tant d'acquéreurs différents.

— M. Paulmier, l'ancien précepteur des enfants de M. de Blacas, que M. Guizot a récemment nommé censeur du collège de Lizieux, n'a pas tardé à se montrer digne de la haute faveur de son patron. Il vient d'établir un régime disciplinaire qui force tous les élèves à se confesser au moins deux fois par mois.

— M. Euryale de Girardin, de la famille de ce nom, se présente à la candidature de Dax (Landes.)

— M. de Bryac, maire de Bordeaux, ancien député de l'opposition, se présente, comme candidat patriote, aux électeurs de l'arrondissement de Bazas.

— M. Vatout promène en ce moment dans le département de la Meurthe M. de Vetry, l'ancien agent de change, qui aspire à venir remplacer sur les bancs de la chambre élective M. Fleury de Chaboulon.

— Il y a trois ans environ que l'intendance des domaines de M. de Metternich lui soumit le plan d'un établissement de brasserie magnifique qu'elle se proposait de faire bâtir dans la terre de Königswarth ; le prince, qui ne pouvait réaliser ce projet faute de fonds, y renonça, mais dans une visite à lui faite par un célèbre banquier ; il avait exprimé ses regrets à cet égard.

Dernièrement M. de Metternich qui n'avait pas visité sa terre depuis trois ans, s'y rendit pour recevoir son souverain et il ne fut pas peu étonné de trouver une magnifique brasserie qui, au dire même de l'empereur, ressemblait plutôt à un temple construit par le roi des Juifs qu'à un établissement industriel.

CHRONIQUE.

On lit dans le Réparateur :

On nous annonce à l'instant un grave accident. Une partie du pont de Seyssel sur le Rhône aurait été emportée hier par la force des eaux, grossies par les orages de ces jours passés d'une manière extraordinaire. Ce pont lie nos communications avec la Savoie et partage en deux la ville de Seyssel, une partie France et l'autre Savoie. Nous n'avons encore aucun détail sur cet événement survenu au moment du départ du courrier de Seyssel qui en a apporté la nouvelle. Ce serait une perte considérable pour cette partie du Bugey et pour tout le pays.

— Suivant la Nouvelle Minerve, M. Cousin travaille à un mémoire sur la Nécessité et la Possibilité de réunir toutes les Communions Chrétiennes. Ce mémoire sera dédié au pape.

— M. de Latil, archevêque de Reims, a, dit-on, été invité officiellement à résigner son archevêché, ou à rentrer dans son diocèse. Est-ce que les ministres voudraient que le roi des barricades se fit sacrer ?

— Il est peu de personnes qui n'aient entendu parler de M. Gustave de Damas, ancien chef de partisans en 1814. Après avoir séjourné quelque temps à Coligny dans le département de l'Ain, il fut obligé de se réfugier en Suisse. Lassé de se voir pendant quatre ans pourchassé de canton en canton, il est venu se fixer à Ferney, muni d'un passeport qui lui a été délivré par l'ambassadeur de France. Là encore il ne peut échapper à la police qui l'inquiète et surveille tous ses mouvements.

M. Gustave de Damas, invité au service funèbre célébré à Ferney pour les victimes de l'attentat-Fieschi, y parut revêtu de l'uniforme d'adjudant-général et portant plusieurs décorations.

L'autorité lui intenta un procès pour usurpation de titre et port illégal de décorations.

Malgré l'habile plaidoirie de M^e Brun fils, assisté de son père, le tribunal a condamné M. de Damas à six jours d'emprisonnement pour avoir porté la décoration de la couronne de fer dont le port n'est plus autorisé en France et l'a renvoyé sur les autres points de l'accusation.

— Un vol audacieux a été commis dans la salle de l'Institut pendant la distribution des grands prix de Rome. Le jeune Farochon (grand prix de gravure en médaille) venait de recevoir sa médaille d'or des mains du président. Au lever de la séance il veut la montrer à l'un de ses parents, mais c'est en vain qu'il cherche sa médaille dans sa poche, quelques instants avaient suffi pour la lui voler.

— Les journaux suisses ont parlé déjà plusieurs fois d'un horloger nommé Janod, zélé piétiste, qui, disait-on, avait hérité de tout plein de millions d'un anglais qu'il ne connaissait pas, mais qui avait causé avec lui de religion, en passant à Lausanne.

Le nouvel enrichi s'était mis à faire de grandes acquisitions. Il a d'abord acheté, dans le canton de Genève, une maison de campagne de M. Ribiollet pour trois cent mille francs : ce domaine en valait cent ; mais il répondait aux questions qu'on lui faisait, qu'il y avait dans le mobilier cédé un âne qui promènerait ses enfants, et un magnifique chien de garde. Quand on est cinq à six fois millionnaire, on n'y regarde pas de si près.

Il a ensuite acheté pour environ 500,000 fr. le château de Prangin, a bien chassé dans le parc et s'est trouvé fort satisfait de l'accueil que les habitants de Nyon ont fait à ce nouveau seigneur de village. Tout cela devait être payé le 1^{er} octobre, mais les écus ne sont point arrivés.

Voilà qu'on nous apprend aujourd'hui que ce brave illuminé avait rêvé cette bonne fortune, et dans un pays si avisé tout le monde l'a cru sur parole. Le désappointement est grand et général.

Ce malheureux millionnaire changera ses châteaux contre

une maison de santé, où l'on ne ferait pas mal d'admettre aussi ceux qui ont traité avec lui sans prendre aucun renseignement. Ce qu'il y a de mieux, c'est qu'on lui avait offert soixante mille francs de bénéfice sur le marché de Prangin, et qu'il a refusé. Il est vrai que s'il eût accepté, c'eût été preuve de bon sens.

(*Courrier de l'Ain.*)

— On lit dans une correspondance allemande publiée par le *Courrier belge* les lignes suivantes :

« On connaît maintenant tous les détails sur la revue de Kalisch. Dans la lutte entre des soldats russes et des cavaliers asiatiques, les premiers, d'après des indications dignes de foi, ont eu plus de trente hommes mis hors de combat. Pendant les manœuvres et l'assaut dirigé contre la ville de Kalisch, les Prussiens aussi bien que les Russes se sont fort animés, et sans les mesures les plus énergiques, il y aurait eu de nouveau un conflit sérieux. »

« Les environs de Kalisch ont été fort endommagés, sans que le gouvernement veuille indemniser les propriétaires fonciers. »

« Afin de profiter de la présence de l'empereur, des femmes, des personnes illustres ont cherché le moyen de supplier l'empereur de révoquer les confiscations prononcées et les condamnations à mort; mais elles n'ont pas été admises, et l'impératrice n'a pas intercedé en leur faveur. »

— Si nous sommes bien informés, voici un fait de nature à piquer vivement la curiosité publique. Nous ne garantissons point son authenticité, et nous nous bornons à le reproduire tel qu'il nous a été communiqué par une personne qui puise ordinairement à de bonnes sources. Un des premiers jours de cette semaine, don Miguel, voyageant avec un passeport anglais sous le nom de Golsmith, courrier, aurait été arrêté à Charenton, courant devant une voiture de poste, dans laquelle se trouvaient deux Piémontais. La nouvelle de son arrestation aurait été immédiatement transmise par le télégraphe à M. Thiers, qui se trouvait à Lille, et l'on n'aurait point ébruité cet événement, afin de pouvoir s'emparer plus sûrement de quelques individus qui suivaient ce prince, et qui étaient depuis plusieurs jours signalés à la police. Encore une fois, nous ne garantissons point que cette capture ait eu lieu, mais nous affirmons que mercredi 7 octobre, à trois heures après midi, l'ordre est arrivé à la brigade de gendarmerie, stationnée à Brie-Comte-Robert, de mettre fin à la surveillance qui s'exerçait depuis huit jours sur toute la route de Bourgogne, à l'égard de don Miguel, dont le signalement portait : « Petit, très noir de peau, ayant les mains sales et mal tenues, et traînant la jambe droite. » Ce que nous croyons aussi pouvoir assurer, c'est qu'une arrestation a été faite mardi dernier à Charenton, avec toutes les circonstances que nous venons de rapporter. Quel est le mystérieux personnage qui est ainsi tombé entre les mains de la police? C'est ce que l'autorité n'a point encore jugé convenable de dévoiler.

(*Nouvelle Minerve.*)

NOUVELLES D'AFRIQUE.

On nous écrit d'Oran, 13 septembre, pour nous faire rectifier quelques inexactitudes commises par plusieurs journaux et entre autres par le *Moniteur Algérien*, au sujet des affaires de Mostaganem dans le mois d'août dernier. Voici des détails dont nous pouvons garantir la véracité.

Le 23 août, M. Friol, chef de bataillon au 66^e de ligne, commandant supérieur des troupes de Mostaganem, sortit, avec son bataillon, un peloton des sapeurs du génie, quelques cavaliers et deux pièces de montagne, pour aller faire une reconnaissance sur Masagram, ville abandonnée où les Arabes ont placé quelques avant-postes qui prirent la fuite à notre approche. Le soir, à notre retour, la colonne fut attaquée par 4 ou 5 cents *achens* qui s'étaient embusqués et qui furent forcés de nous livrer passage après avoir essuyé le feu de nos tirailleurs et quelques obus que M. le capitaine Palas leur envoya. Nous leur primes 2 chevaux; nous n'avons pu connaître le nombre de leurs morts et nous avons eu à regretter un homme tué au 66^e et 2 blessés légèrement.

Les quatre jours suivants (24, 25, 26 et 27 août) la garde du troupeau fut tous les matins vigoureusement attaquée par les tribus réunies de *Chourfa*, *Chelif*, la *Marna*, *Sidi-Abdalla* et les *Achens* au point que le piquet fut obligé de se replier, pendant que le canon de la place les foudroyait et que (le 25) le commandant Friol sortit avec une partie de la garnison, les attaqua au pas de charge et les poussa jusque dans la plaine des Achens. Leur perte ce jour-là fut considérable; mais ils ne laissèrent que deux cadavres des leurs entre nos mains. Le 66^e eut quatre hommes blessés, dont un grièvement.

Le 28, ayant reçu pendant la nuit un renfort des tribus *Beni-Zeroual*, les Arabes revinrent à la charge. Quatre cents d'entre eux s'étaient embusqués près des lieux réservés au passage de notre troupeau, tandis que huit ou neuf cents autres étaient postés à des points un peu plus éloignés, attendant un moment favorable pour sortir de leurs embuscades.

M. Méry, sous-lieutenant du 66^e, commandant le piquet, s'empara vivement de son poste retranché, soutint leur choc par une fusillade à bout portant; durant ce temps les obus, la mitraille et le canon de la place ne cessaient de pleuvoir sur eux et le commandant supérieur, à la tête de la garnison, survint pour leur enlever une à une toutes leurs positions, et les refouler en déroute jusque à la plaine des Achens.

Les Arabes ont fait de grandes pertes! cinquante-un hommes ont été tués, ils ont eu beaucoup de blessés; parmi les chevaux qu'ils ont laissé sur le champ de bataille, se trouve celui du scheik qui les commandait; nous n'avons eu, nous, que huit hommes blessés. Deux chevaux de l'artillerie ont été blessés aussi.

Toutes les troupes de la garnison de Mostaganem ont rivalisé de zèle et de bravoure. On entendait dire dans tous les rangs : nous avons vengé la mort de nos frères de la *Macitha*, aussi nos hommes ont-ils rapporté, pour trophées, des armes, des harnachements et des têtes....

Extrait d'une lettre particulière adressée par une maison de commerce d'Alger à ses correspondants d'outre-mer.

« Vous avez, par le *Moniteur algérien* du 18 septembre contenant la relation de la visite de la société coloniale au maréchal Clausel, que je vous ai adressé, connu les intentions non équivoques de ce brave gouverneur sur l'avenir de notre belle colonie; toutes sincères toutes louables qu'elles sont, elles resteraient sans effet, si nous ne les dissimulons, si nous, détenteurs des terres à bon marché, ne venons pas appuyer ses efforts, non pas en cultivant la totalité de ce que nous possédons, nos capitaux n'y suffiraient pas, mais par des essais de culture dans la plaine assez importants pour donner le branle et attirer les populations émigrantes des provinces rhénanes qui continuent à se diriger vers l'Amérique, de manière à nous présenter à la prochaine session

des Chambres dans un état de progrès tel qu'il puisse ôter à nos détracteurs toute possibilité de remettre notre existence en question, ce qu'ils ne manqueraient pas de faire, et cette fois avec plus de chances de réussite, s'ils nous surprenaient sans avoir marché en avant.

Il y va donc, il faut bien nous en pénétrer, de conserver des domaines, en quelque position de fortune que nous soyons, seront bientôt notre principal avoir, en commençant à les exploiter, ce à quoi nous serons bientôt secondés par les émigrants de tous pays qui, venant se grouper autour du jalon que nous aurons planté, nous les prendront à ferme ou à concession perpétuelle, à des conditions toujours avantageuses pour nous; il y va, dis-je, de conserver ces terres en commençant à les travailler ou de les perdre en continuant de les laisser incultes. Il n'y pas à balancer entre les deux partis : jusqu'ici personne n'avait pu ni osé entreprendre aucune culture dans la plaine de Mitidja, parce qu'il n'y avait pas sécurité, l'instant est enfin arrivé où nous pouvons nous y livrer.

Voici le résumé des paroles que le maréchal, qui m'a fait appeler, m'a tenues le 23 septembre dernier, et chargé de proclamer hautement dans Alger et de transmettre à ceux de mes correspondants que cela peut intéresser :

« Dites ici à qui voudra l'entendre, annoncez à vos collègues de la société coloniale et à vos amis du dehors, intéressés dans vos nombreux achats de biens en Afrique, que je suis *dès aujourd'hui* en mesure de protéger efficacement leurs cultures sur quelques points de la plaine qu'ils les établissent entre les rivières Khramisse et Chiffa continuée par le Mazafran. Les hauteurs de Coléah vont immédiatement être occupées par nos troupes, à la fin de novembre prochain, il n'y aura plus dans toute la plaine un seul Hadjoute en état de nous nuire. Que vos correspondants se préparent donc avec toute la confiance du succès à venir grossir la masse des colons, qu'ils amènent surtout le plus de travailleurs qu'il pourront, de mon côté j'en attirerai d'Allemagne autant qu'il me sera possible avec lesquels on pourra traiter à ferme ou à concession perpétuelle. »

« J'aiderai en outre l'agriculture établie dans le rayon d'une lieue de tous les points occupés militairement en mettant à sa disposition à des prix très modérés des soldats travailleurs par détachements d'au moins vingt-cinq hommes. Enfin je justifierai toutes vos bonnes espérances en moi pour l'immense avenir de ce beau pays si vous me secondez par vos entreprises. »

(*Eclairer de la Méditerranée.*)

EXTERIEUR.

ITALIE. — *Conspiration dans le royaume Lombardo-Vénitien.* — On lit dans le *Bon Sens* :

Nous avons annoncé très-sommairement ce matin, d'après une correspondance particulière de Milan, que l'empereur avait commué la peine de 24 ans de prison dure à laquelle dix-neuf Milanais de bonne famille avaient été condamnés pour avoir appartenu à la société de la *Jeune Italie* en déportation en Amérique.

Voici les détails de cette affaire que nous puisons dans la *Gazette piémontaise*, qui elle-même les emprunte à la *Gazette de Milan*, du 29 septembre.

La procédure instruite par le tribunal criminel de Milan contre plusieurs détenus accusés du crime de haute trahison, vient d'être terminée. Vingt détenus, pleinement convaincus de ce crime, en ont été déclarés coupables, par trois jugements conformes, de première, de deuxième et de troisième instances. De ces vingt accusés, dix-neuf ont été condamnés à mort; un seul à vingt ans d'emprisonnement du second degré.

Les condamnés à la peine capitale sont :

- 1^o Louis Tinelli, âgé de 37 ans, docteur en droit, marié;
- 2^o César Benzoni, âgé de 24 ans, étudiant en droit, célibataire;
- 3^o Pierre Strada, âgé de 35 ans, docteur en droit, célibataire;
- 4^o Jean Dausi, âgé de 31 ans, docteur en médecine, célibataire;
- 5^o Renaud Bressanini, âgé de 32 ans, ancien militaire, graveur, marié;
- 6^o André Cavalleri, âgé de 35 ans, ancien militaire, écrivain, marié;
- 7^o Jacques Poli, âgé de 47 ans, docteur en droit, marié;
- 8^o Philippe Guenzati, âgé de 23 ans, docteur en droit, célibataire;
- 9^o Philippe Labar, âgé de 27 ans, commerçant, célibataire;
- 10^o Hyacinthe Miglio, âgé de 30 ans, auditeur des comptes, célibataire;
- 11^o Charles Cattaneo, âgé de 27 ans, prêtre;
- 12^o Alexandre Moschem, âgé de 35 ans, ancien militaire, architecte-graveur, célibataire;
- 13^o Gabriel Rosa, âgé de 22 ans, propriétaire, célibataire;
- 14^o Charles Bussi, âgé de 25 ans, légiste et propriétaire, marié;
- 15^o Ange Polaroli, âgé de 31 ans, ingénieur et propriétaire, marié;
- 16^o Jean Zambelli, âgé de 23 ans, étudiant en mathématiques, célibataire;
- 17^o Charles Foresti, âgé de 25 ans, pharmacien, célibataire;
- 18^o Jean Piardi, âgé de 24 ans, élève vétérinaire, célibataire;
- 19^o Charles Lamberti, âgé de 39 ans, docteur en médecine, marié;

Enfin, l'avocat Bargani (Alexandre), célibataire, âgé de 37 ans, a été condamné à vingt ans de prison du second degré.

Ces diverses peines avaient été commuées ainsi qu'il suit : Tinelli, 20 ans; Benzoni, 10 ans; Strada, 8 ans; Dausi et Bressanini, 6 ans; Cavalleri et Poli, 5 ans; Guenzati, Labar et Miglio, 4 ans; Cattaneo, Moschem et Rosa, 3 ans; Bussi, Polaroli, Zambelli et Foresti, 2 ans; et Piardi un an de prison du second degré. Lamberti, 4 ans de prison du premier degré; les vingt ans de prison du second degré prononcés contre l'avocat Bargani avaient été réduits à dix.

Par un rescrit souverain, en date du 4 mars, ceux des condamnés à mort ci-dessus dénommés, dont la peine a été commuée en cinq ans au moins d'emprisonnement du deuxième degré, ainsi que ceux contre lesquels les tribunaux ont prononcé cette sorte d'emprisonnement, ont le choix de subir cette peine, ou, s'ils le préfèrent, d'être déportés pour toute leur vie en Amérique.

BIBLIOGRAPHIE.

REVUE DU LYONNAIS (1).

Le neuvième numéro de ce recueil s'ouvre par un document historique relatif à la garde bourgeoise de Lyon. Cette milice citoyenne dont l'origine remonte au-delà du XII^e siècle, offrait jadis dans sa constitution une image des anciennes républiques. On lira avec intérêt la relation des services qu'elle a rendus à la cité, soit pendant les troubles orageux de la Ligue, soit à l'époque de l'insurrection qui enleva aux archevêques la puissance tyrannique sous laquelle gémissait la ville de Lyon. On aura surtout du plaisir à comparer les privilèges et les pouvoirs dont jouissait la milice bourgeoise à ceux qu'a pardevant elle aujourd'hui l'institution de la garde nationale..... Que les autorités qui, par méfiance ou par esprit de contradiction, ne veulent pas, en dépit de la Charte, organiser dans nos murs cette troupe civique, jettent les yeux sur le curieux article de la *REVUE DU LYONNAIS*; ils y apprendront quelle déférence et quels égards avaient les magistrats, même sous l'ancienne monarchie, pour les bourgeois organisés en corps militaires. Les rois eux-mêmes, les Charles VI, les Henri IV, les Louis XIV, les regardaient comme leurs plus fermes soutiens et les comblaient d'éloges et d'honneurs. Il faut que le gouvernement actuel ait bien à se plaindre de nous, pour refuser à notre ville l'exercice d'un droit, non seulement garanti par nos lois, mais exercé sans entraves par nos pères pendant plus de cinq cents ans!

Un fragment de l'HISTOIRE LITTÉRAIRE DU LYONNAIS par M. Collombet, nous donne la vie de plusieurs ecclésiastiques dont les titres à la célébrité sont de diverse nature : le père Barry, par exemple, provincial de Lyon en 1652, auteur d'un grand nombre d'ouvrages plus ridicules et plus détestables les uns que les autres, immortalisé par le célèbre Pascal dans les LETTRES PROVINCIALES; — le père de la Colombière dont, au contraire, les sermons furent très estimés dans son temps. Voici le jugement porté sur ses œuvres par l'abbé Trublet : « Le père de la Colombière avait l'esprit fin et délicat, et ou le sent malgré l'extrême simplicité de son style. Il avait surtout le cœur vif et sensible. C'est l'unction du père Cheminai, mais avec plus de feu. Tout, dans ses sermons, respire la pitié la plus vive et la plus tendre. » On peut dire que pour le temps où il a vécu, il était un des hommes du royaume qui entendait le mieux notre langue; c'est ainsi qu'en jugeait le bibliographe Patru qui applaudissait aux réflexions du père de la Colombière sur la langue française. Cet orateur est né à Saint-Symphorien-d'Ozon, en 1641. — Adrien Lamourette, député à l'assemblée législative, premier évêque constitutionnel du département de Rhône-et-Loire, a une large place dans ce fragment historique. On sait que ce fut lui qui parvint à faire embrasser entre elles les différentes fractions dissidentes de l'assemblée et que cette paix mal placée, rompue aussitôt que faite, érigea en proverbe le *baiser Lamourette*. L'abbé Lamourette est un peu maltraité dans cette esquisse biographique puisée dans des documents entachés de partialité, mais curieuse, au demeurant, sous plusieurs rapports. On verra avec plaisir, comme un échantillon de son style et l'expression de ses opinions politiques et religieuses, « Le discours prononcé en l'église métropolitaine de Lyon par Adrien Lamourette, à l'occasion d'un service solennel célébré pour les citoyens morts à la journée du 29 mai, en défendant les droits sacrés de l'égalité et de la liberté républicaine contre l'oppression et l'anarchie. » La biographie se termine par quelques anecdotes assez piquantes dans lesquelles figure cet abbé, celle-ci entre autres : — « Lamourette était un jour à souper chez Mad. de Lameth. Je n'ai jamais confessé qu'une seule fois en ma vie, se prit-il à dire, et j'ai bien juré qu'on ne m'y reprendrait jamais. C'était une indigne aristocrate! Ah! grand Dieu! la mère d'un prélat de l'ancien régime, et vous n'avez pas l'idée d'un oncle pareil à celui-là... Ce prudent législateur de la Constituante avisa pourtant qu'il en allait trop dire, et s'arrêta bien à propos, croyait-il. Mais voici précisément Mad. de la R..., arrivant en visite, et minaudant et roucoulant pour tout le monde à son ordinaire. — Eh! bonjour, cher abbé, dit-elle à Lamourette; je suis toujours si charmée de vous rencontrer!... Vous savez que j'étais votre première pénitente, et j'arrivais alors de chez mon oncle d'Orléans.... Nous devrions vous voir souvent, mon cher abbé; venez donc souper avec moi jeudi prochain. Nous aurons M. de Lafayette et M. de Condorcet; n'y manquez pas. »

M. Péricaud a consigné dans ce cahier ses recherches sur la peste noire qui sévit à Lyon en 1577. Ce fléau donna lieu à des contes absurdes analogues à ceux que le choléra a fait naître près de trois cents ans plus tard sur les empoisonneurs; c'étaient les engraisseurs, les sorciers, les enchanteurs qu'on accusait dans ce temps-là de jeter dans l'air la peste noire.

Contestation des Comtes de Lyon et des docteurs de Sorbonne sur une cérémonie de l'église de St-Jean. Tel

(1) 9^e livraison. — Septembre. — Un cahier de cinq feuilles d'impression. Prix : 2 fr. Chez M. Léon Boitel, imprimeur-éditeur, quai Saint-Autoine, n° 36; (2 fr. 50 c. chez les libraires.) — La *REVUE DU LYONNAIS* paraît une fois par mois. — Chaque livraison remise au domicile du souscripteur est payée seulement à sa réception.

est le titre d'un article où l'on trouvera un nouvel exemple de l'esprit tracassier et dominateur qui anima toujours cette caste appelée parti-prêtre par M. de Montlosier, qui depuis....

Nous remarquons encore dans cette livraison une notice sur Estienne Dolet, imprimeur-libraire à Lyon, publiée déjà et empruntée par le *Censeur* à un journal de Paris, et les *Souvenirs* de M. Philibert Leduc, de Bourg, pièce de vers d'un style facile et gracieux, mais un peu négligé.

Les *Souvenirs du Forez*, de l'abbé Dauphin, sont une nouvelle preuve de l'indépendance complète laissée par l'éditeur à toutes les personnes qui lui prêtent le secours de leur collaboration. M. Dauphin ne voit dans l'avenir pour chances exclusives de salut qu'un retour sincère et effectif au catholicisme, et il traite d'une façon tant soit peu cavalière le journalisme et le progrès. M. Dauphin se sert néanmoins du journalisme pour répandre ses idées, et rend ainsi hommage au progrès d'une manière indirecte. Quant aux idées religieuses, la presse ne leur a pas été hostile que je pense depuis la révolution de 1830, et il y a eu même une réaction marquée, à cet égard, contre le libéralisme voltairien des quinze ans. Il est vrai qu'en revenant à la morale du christianisme, la nouvelle école religieuse a voulu lui faire contracter une alliance avec le progrès et l'association. L'abbé de la Mennais est le chef de cette école, et nous regrettons que l'abbé Dauphin ne soit pas un de ses membres. Nous devons dire, au reste, que les pages qu'il a consacrées au Forez sont loin d'être sans mérite littéraire; elles sont pleines de regrets bien sentis et naïvement exprimés sur les outrages faits à nos anciens monuments dépouillés chaque jour de la poésie qui s'attachait à leurs murailles gothiques. — Le style de M. Dauphin ne manque ni d'élégance ni de charme.

G.-R.

A. M. le rédacteur du Censeur.

Lyon, le 12 octobre 1835.

Monsieur,

Nous avons annoncé que nous avions monté un métier de soie éclairé au gaz, ce métier est en pleine activité depuis plusieurs jours. Une pièce de satin blanc d'argent déjà terminée est déposée dans les magasins de MM. Michel frères, fabricants, place Croix-Paquet, maison Ricard, qui avaient bien voulu nous la confier. MM. les fabricants et chefs d'ateliers que la question intéresse, sont invités à aller visiter cette pièce, pour s'assurer que l'usage du gaz d'huile de résine n'a aucun inconvénient pour la fabrication des étoffes de soie de couleurs tendres, et que cette pièce est d'un blanc aussi pur que si elle eût été fabriquée dans les plus beaux jours d'été.

Une seconde pièce de satin blanc *mat*, est montée sur le métier, qui travaille tous les soirs jusqu'à neuf heures, rue Sainte-Catherine, n° 5, au 2^e étage.

MM. les fabricants et chefs d'ateliers, sont invités à venir examiner notre système d'éclairage, afin d'en reconnaître les avantages.

Agréez, etc.

G. DANRÉ et Cie.

LIBRAIRIE.

EN VENTE :

ALMANACH DE FRANCE
1836.

Prix : 50 c.

Au bureau des Connaissances Utiles, rue de la Préfecture, n° 6. (1407)

LE MUSÉE
DES FAMILLES.3^e ANNÉE.

COMMENÇANT AU MOIS D'OCTOBRE.

Prix : 5 f. 20 c. et 7 f. 20 c. par la poste.

Le bureau central est à Lyon, rue de la Préfecture, n° 6, au 2^e. (1409)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1408) Le jeudi quinze octobre 1835 à neuf heures du matin, sur la place St-Michel à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier et d'un fonds d'épicerie et poterie consistant en deux belles banques, deux paires de balances, rayonnages simples et à compartiments avec tiroirs, garde-robe, commode, secrétaire, lit garni, tables, chaises, douze cents pièces vaisselle terre et faïence et diverses marchandises en épicerie, etc.

DEMARE.

(1412) Le vendredi, seize octobre mil huit cent trente-cinq, dix heures du matin, sur la place Grôlier de cette ville, il sera vendu aux enchères et au comptant, des objets saisis, consistant en perruques, commodes, secrétaire, tables, glaces, garde-habits, horloges, batterie de cuisine, du vin en fût, charbon de terre, un char à quatre roues, etc., etc., etc.

(1413) Vendredi, seize du courant, neuf heures du matin, sur la place dite Confort, il sera procédé à la vente, au comptant, d'objets mobiliers saisis, consistant en chaises, banque, garde-habits, secrétaire, bureau, pendule, lampes, tables, glace, rideaux, châles, rubans, foulards, etc., etc.

(1414) Vendredi, seize du courant, neuf heures du matin, sur la place Croix-Paquet, à Lyon, il sera procédé à la vente, au comptant, d'objets mobiliers saisis, consistant en enclumes, étaux, soufflets de forge, limes, marteaux, barres de fer, baquets, seilles, meule à aiguiser, tables, garde-robes, poêle, etc., etc.

ANNONCES DIVERSES.

(1411) Chez MM. Damour et Augros, rue Saint-Côme, n° 8.

A VENDRE. — Belles propriétés rurales.

— Bons vigneronnages.

— Maisons de campagne dans les environs de Lyon.

— Maisons dans l'intérieur de la ville.

— Propriété avec fort cours et chute d'eau, près Bourgoin.

— Pour cause de départ. — Fabrique d'impression sur tissus.

A PLACER. — Capitaux à dette à jour et en viager.

(1353 6) A VENDRE. — Un fonds de café construit à neuf et très achalandé, situé place des Jacobins. S'adresser au bureau du journal.

AVIS AU COMMERCE.

163 fardeaux Carcuma marqués :

T N° 1 à 75.

et T N° 76 à 163

P

AA

C C

P

AA

C C

Et une partie bois de campêche.

Venus de Bordeaux sur le navire *la Joséphine*, capitaine Parmentier, adressés à ordre à Arles, sont consignés par ce capitaine à MM. Estaquier et Vincent, à Marseille, pour en faire le transbordement et la représentation à Arles.

Ces marchandises étant destinées pour Lyon, les propriétaires ou adresses sont priés de se mettre aussitôt en rapport avec MM. Estaquier et Vincent, commissionnaires à Marseille, qui leur transmettront des renseignements indispensables. (1410)

ENGRAIS CRUORIQUE.

De nombreuses expériences ont constaté l'efficacité de cet engrais, qui a fourni une végétation beaucoup plus vigoureuse que les fumiers ordinaires, avec une très grande économie. On doit le recommander en ce moment pour les semis de céréales; surtout pour les champs dans lesquels on doit créer des prairies artificielles. Sa lente décomposition favorise bien leur développement. Les blés sont mieux nourris et moins infestés de mauvaises herbes que font naître les fumiers ordinaires.

S'adresser à l'établissement, où l'on distribue des prospectus, à Lyon, chez M. Hector Charbonneau, chemin de la Part-Dieu, aux Charpeunes (Brotteaux). (1397 2)

VÉSICATOIRES. — Le PAPIER D'ALBESPEYRE

EMPLOYÉ DEPUIS VINGT ANS DANS LES HÔPITAUX DE PARIS, entretient à lui seul une suppuration abondante et uniforme, sans odeur, douleur, ni inflammation. Chez l'Inventeur, pharm., faub. St-Denis, n° 84, à Paris. — Dépôt chez M. Guichard, pharm. à Lyon, place des Cordeliers, n° 22. (1381 2)

Syphilis

ET

Maladies Cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF

de Séné,

Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que : BUBONS, ULCÈRES rongeurs, VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENTS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALE, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ÉRUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc. etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants quela plupart d'entr'elles avaient employé divers traitements infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quart de pinte,

des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France.

On fait des envois. (Affranchir.)

(1256 13)

TRAITEMENT
VÉGÉTAL.

Par le SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, de QUET, pharmacien, à Lyon.

Les maladies secrètes, récentes et anciennes, les gonorrhées, les dartres, la gale, en un mot, toutes les maladies de la peau et du sang sont guéries radicalement par ce dépuratif, qui est approuvé, et dont on peut faire usage avec toute sécurité. Il se vend à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, entrée particulière par la grande rue Pizay, n° 24, à Lyon.

(Dépôts dans toutes les villes de France et les principales de l'étranger.) (593 25)

RHUMES

Le Sirop pectoral de mou-de-veau, préparé par QUET pharmacien, guérit promptement les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, asthmes, enrouements, maux de gorge en un mot, toutes les irritations de la poitrine.

Il se vend avec une instruction à la pharmacie de QUET rue de l'Arbre-Sec, n° 31, à Lyon. (600 8)

La seule Préparation de Salsepareille qui a été examinée, approuvée et autorisée par autant de Facultés de Médecine et des Universités les plus distinguées de l'Europe, et dernièrement par celles de Pavie, Turin et Gènes, et par l'I. R. gouverneur de Milan.

EXTRAIT
DE SALSEPAREILLE
COMPOSÉ,

EN FORME DE PILULES,

DE M. E. SMITH,

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE LONDRES.

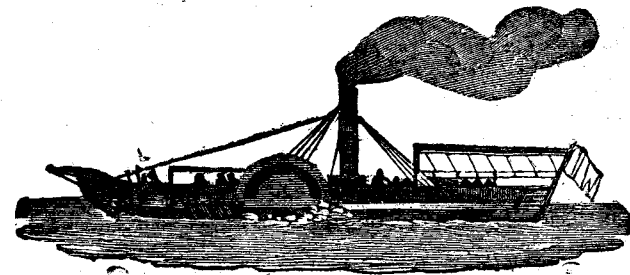
A Paris, chez M. MOUSSU, place Vendôme, n° 2.

Cet extrait, composé de bois sudorifiques réunis à l'essence de différentes plantes médicinales de l'Europe, forme le remède le plus efficace contre toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, tels que les dartres, les rougeurs de la peau, les démangeaisons, les boutons, les éruptions et les douleurs rhumatismales. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui craignent d'être atteints de vices cachés ou des restes de mercure, peuvent avoir recours en toute confiance à ce remède, qui purifie et adoucit le sang et rétablit la santé.

Se vend par boîte de 3 fr. et 10 fr.

A Lyon, à la maison des bains, n. 31, quai St-Antoine; chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; à Roanne, chez Mercier, Saint-Etienne, chez Couturier; à Macon, chez Lacroix, à Dijon, chez Boisseau; à Besançon, chez Achintre, tous pharmaciens.

Des dépôts se trouvent dans les villes principales de France, d'Angleterre et de l'Italie. (1386 2)



LE

PAQUEBOT A VAPEUR

FRANÇAIS

LE SULLY,

Partira le 22 courant de MARSEILLE pour ALGER.

PRIX DES PLACES :

Premières, 120 f.

Secondes, 90 f.

Troisièmes, 45 f.

Pour les marchandises, on traitera de gré à gré.

S'adresser à Marseille à MM. Ch. et A. Bazin, armateurs. (1407)

Spectacles du Mercredi 14 octobre.

GRAND-THÉÂTRE.

Le Tyran Domestique, comédie. — La Marquise, opéra. — Pícaros et Diégo, opéra.

GYMNASE LYONNAIS.

La Consigne, vaud. — Le Juif Errant, drame fantastique.

BOURSE DE PARIS du 12 octobre.

Les fonds ont éprouvé aujourd'hui une petite réaction en baisse qui n'a aucune cause politique, et qui est regardée comme la conséquence naturelle de la forte hausse de la semaine dernière.

Cinq pour cent,	108f 20	108f 30	108f 20	108f 30
— fin courant,	108f 40	108f 40	108f 35	108f 40
Quatre pour cent,	98f 90			
Trois pour cent,	81f 95	81f 95	81f 85	81f 85
— fin courant,	82f	82f	81f 85	81f 90
Rentes de Naples,	99f 50	99f 50	99f 20	99f 20
— fin courant,	99f 50	99f 50	99f 35	99f 35
Rentes perpétuel,	32 1/2	33		
Emprunt cortès,	32 1/2			
Act. de la banque,	2130			
Quatre canaux,	1215			
Caisse hypothec.,	695			
Emprunt d'Haïti,	345			



V. PENICAUD,
Rédacteur, l'un des Gérans.